



Appel à projets lancé par :

Association Belge contre les Maladies neuro-Musculaires - Aide à la Recherche ASBL

rue Achille Chavée 52/02 à 7100 LA LOUVIERE - n° d'entreprise : **0472 456 910**

Courriel : info@abmm.be

Contacts concernant l'appel à projets :

Jean-Marie HUET (Président) au **0495/ 43 98 00 (avant 18 h)**

Description des projets attendus :

Projet de recherche fondamentale ou translationnelle sur tout thème :

- innovant dans le domaine des **maladies neuromusculaires**
- à risque élevé mais rendement élevé en cas de succès
- qui pourrait transformer son domaine de recherche

Ces subventions peuvent être considérées comme des fonds d'amorçage pour récolter les données préliminaires nécessaires à des demandes de subventions plus importantes auprès d'autres bailleurs de fonds.

Maximum de 10.000 EUR/projet.

Modalités :

L'offre doit contenir :

- une description précise du projet et des objectifs poursuivis, maximum 4 pages **en français ou en anglais**
- une description des suites qui seront données en cas de succès (1 page)
- un texte de vulgarisation du projet **en français** avec autorisation de publication (1/2 page)
- un résumé (maximum 2 pages avec les références) des activités antérieures en lien avec le projet
- le nom et la fonction de la personne qui porte le projet ainsi que ses coordonnées professionnelles
- la composition de la ou des équipe(s) concernée(s) par le projet
- le **budget du projet** faisant apparaître les autres sources de financement éventuelles ainsi que la contribution souhaitée (**maximum 10.000 EUR/projet**)

- le cas échéant, l'autorisation du comité éthique
- pour les équipes ayant déjà bénéficié d'une subvention de l'ABMM, le rapport d'activité du dernier projet financé avec copie des éventuelles publications
- une université peut entrer plusieurs projets
- les projets des petites équipes sont les bienvenus
- les projets seront évalués par notre [Conseil scientifique](#), le [Conseil d'Administration](#) décidera des projets financés en tenant compte de l'évaluation du Conseil scientifique

Aucun overhead ne pourra être prélevé sur notre intervention (condition sine qua non) - Attestation requise

L'appel est réservé aux universités belges. Une coopération internationale est possible.

Les projets doivent être envoyés **UNIQUEMENT** par email sur info@abmm.be au **format PDF** et ce **au plus tard le 30/09/2026** à minuit.

Le texte de vulgarisation accompagnant chaque projet sera publié sur notre site pour informer nos membres et nos donateurs. Les projets retenus suite à la réunion de notre Conseil scientifique seront indiqués sur le site maximum quelques jours après la réunion du Conseil. Les porteurs des projets seront avisés après la réunion d'évaluation de notre Conseil scientifique et ce maximum fin décembre 2026.

Jean-Marie HUET
Président